Ville de Leuze-en-Hainaut

N. Réf : 95005

PUBLICATION

En vertu de l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Député-Bourgmestre de la Ville de Leuze-en-Hainaut, a l'honneur de porter à la connaissance de la population que le Conseil Communal du 19/12/2024 a décidé de voter le règlement portant l'objet mentionné ci-dessous :

- Taxe communale directe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés - Exercice d'imposition 2025 - Examen et approbation du règlement communal - Examen - Décision.

Ce règlement a été approuvé par arrêté ministériel du 9 janvier 2025 et peut être consulté à l'Administration communale de Leuze-en-Hainaut, Service Secrétariat, Avenue de la Résistance, 1, du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 à 15 heures 30.

Fait à Leuze-en-Hainaut, le 14/01/2025

Le Député-Bourgmestre,

VILLE LEUZE-EN-HAINAUT COMMUNAUTE FRANÇAISE

H. CORNILLIE

069/66.98.40

1, Avenue de la Résistance
7900 Leuze-en-Hainaut